



ARRÊTÉ N° 00520120131920

Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 4 déclarations.

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet du département des Hautes-Alpes .

Transmis

Au représentant de l'état

Fait à Gap, le 31 janvier 2012

Visé le : 1 février 2012

Monsieur Jean-Marie BERNARD
Président du Centre de Gestion

Le centre de gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de réception	Poste à pourvoir le
V00512015843001	Technicien principal de 1ère classe	assainissement	35h00	COMMUNAUTE DE COMMUNES EMBRUNAIS	05200 EMBRUN	13/01/2012	01/05/2012
V00512018476001	Adjoint technique de 2ème classe	technique	35h00	COMMUNE DE CROTS	05200 Crots	26/01/2012	01/05/2012
V00512018482001	Adjoint technique de 1ère classe Adjoint technique de 2ème classe Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe	technique	35h00	COMMUNE DE CROTS	05200 Crots	26/01/2012	15/05/2012
V00512017503001	Agent de maîtrise	Moyens Généraux	35h00	DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES	05000 GAP	23/01/2012	01/12/2011